

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2021**

### **Ordre du jour :**

- Ecole de Catus – Information et avis sur le projet de SIVU
- Food Truck – Demande d’emplacement par Monsieur Marlières Mathieu – Fixation du tarif mensuel de l’emplacement
- Projet du déplacement du point de collecte des ordures ménagères à Rostassac
- Demande de subvention au Département concernant les travaux au clocher de l’église – Plan de financement
- Questions diverses

### **Déroulement de la séance :**

La séance se tient à 20h30, à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal.

Membres présents : Pascal CORNIOT, Danielle LEVASSEUR, Nelly MIKOLAJCZAK, Valentin GAMBIER, Julie GIORDANO, Hervé MERAVILLES, Jean-François ORTEL, Josiane RIGAL

Absents et excusés : Léa GIRARD, Michelle LESGOURGUES

### **Ecole de Catus – Information et avis sur le projet de SIVU**

Lors d’une réunion du groupement de l’école de Catus, un projet de SIVU à été évoqué et est soumis à discussion ce soir.

Un SIVU (Syndicat à Vocation Unique) est un établissement public de coopération pour la gestion d’une activité intercommunale.

Actuellement, chaque commune (Catus, St-Médard, Montgesty, Uzech-les-Oules) verse annuellement une somme qui dépend du nombre d’enfants scolarisés, mais ne dispose pas de moyen d’agir sur ce qui génère ces coût de fonctionnement.

Le SIVU permettrait à chaque commune d’apporter son avis dans la gestion des équipements et activités scolaires et périscolaires, des temps périscolaires, des gouters collectifs, des transports scolaires, etc...

En 2019/2020, la commune a dépensé avec le système actuel 11502 € (1278 € par élèves pour 9 élèves).

Avec le SIVU, cette somme serait fonction du nombre d’habitants et s’élèverait à 16500 € pour Saint-Médard, ce qui représente pour cette année une majoration de près de 500 €.

En contrepartie, son avantage est d'être plus constante dans le temps (le nombre d'habitants étant moins variable d'une année sur l'autre que le nombre d'enfants scolarisés).

Le Conseil est favorable à ce projet à l'unanimité.

### **Food Truck – Demande d'emplacement par Monsieur Marlières Mathieu – Fixation du tarif mensuel de l'emplacement**

La Mairie a reçu une demande d'emplacement pour un commerce ambulancier (Food Truck) par Monsieur Mathieu MARLIERES qui souhaiterait travailler sur la commune au moins un jour par semaine.

L'ensemble du Conseil est enthousiaste, cependant le Maire évoque l'inquiétude du Gindreau qui, en cette période de fermeture des restaurants, en est réduit à la vente à emporter et s'inquiète d'une possible concurrence, du moins dans le contexte actuel.

Il est donc proposé de ne pas accepter la venue de ce Food Truck pour le moment, mais cela pourra changer dès la réouverture des restaurants traditionnels.

Le Conseil accepte cette proposition à 9 voix pour et une abstention.

### **Projet du déplacement du point de collecte des ordures ménagères à Rostassac**

Il est décidé de déplacer le point de collecte des ordures de la place de Rostassac car il génère depuis longtemps des incivilités et des dépôts sauvages.

Il est donc envisagé de retirer les poubelles de la place pour les mettre à un endroit moins en vue et moins propice au dépôt d'encombrants, l'endroit restant à définir avec les services du Grand Cahors.

### **Demande de subvention au Département concernant les travaux au clocher de l'église – Plan de financement**

Un plan de financement de 4932 € pour les réparations du clocher et du battant de la cloche est présenté aux conseillers. Il sera demandé au Département une subvention de 1233 € (soit 25% du coût) et le reste, soit 3699 €, sera apporté par l'association de sauvegarde de l'église.

Le Conseil approuve ce plan à l'unanimité.

Fin de la séance aux alentours de 22h45.